

L'ANTIBIOTHERAPIE DANS LES INFECTIONS RESPIRATOIRES COURANTES.

I - PROBLEMATIQUE :

Les antibiotiques figurent parmi les médicaments les plus prescrits. Leur réputation non usurpée d'efficacité rassure patients et médecins.

Cependant le volume de prescription français est 5 fois supérieur à celui des autres pays de l'Europe de l'ouest. A ceci on peut trouver de multiples raisons :

- Prescription « probabiliste » ne tenant pas compte de l'histoire naturelle de la maladie infectieuse.
- Pression du patient.
- Pression de l'industrie pharmaceutique.
- Défaut de remise en question des habitudes des réflexes de prescription.

Au-delà de l'impact économique le problème de la résistance bactérienne représente un effet collatéral nocif de première importance et la France est l'un des pays les plus touchés par ce phénomène.

Il est donc important de reconsidérer nos pratiques.

II - LES SOURCES DOCUMENTAIRES :

- « Antibiothérapie par voie générale en pratique courante dans les infections respiratoires »
 - Recommandations de bonne pratique – AFSSAPS - Octobre 2005.
 - Les principaux messages des recommandations de bonne pratique – AFSSAPS – Octobre 2005.

III - LES PRINCIPAUX MESSAGES :

(Cf le document de l'AFSSAPS)

- Dans la plupart des affections respiratoires banales la prescription d'un antibiotique n'est recommandée que si le tableau est bruyant.
- Chez l'enfant de moins de 2 ans, la prescription d'un antibiotique doit être plus systématique.
- Le « test angine » est nécessaire pour authentifier l'origine streptococcique (streptocoque bêta-hémolytique du groupe A) et décider du traitement.